



# L'ENM fête ses 60 ans !

## Création d'un site web sur la perception de la justice



*Pour son soixantenaire, l'École nationale de la magistrature crée un site internet 60ans.enm.justice.fr. Spots vidéos, caricatures, dates clés... de nombreux contenus sont proposés au grand public l'invitant à appréhender sous un angle nouveau l'institution judiciaire.*

**Vers une meilleure compréhension du métier de magistrat.** Vocabulaire technique, monde impénétrable... Le fonctionnement de l'institution judiciaire est parfois difficile à appréhender pour toute personne éloignée du milieu. Pour ses 60 ans, l'École nationale de la magistrature propose des contenus pédagogiques destinés au grand public afin d'apporter l'éclairage nécessaire au métier de magistrat et à la formation dispensée par l'École.

**Un site spécial 60 ans :** 60ans.enm.justice.fr. En complément de son site institutionnel, l'ENM propose un site internet évé-

nementiel où le grand public pourra naviguer entre différents contenus explicatifs : visionner des spots vidéos sur les idées reçues associées au métier de magistrat ou à sa formation, découvrir les représentations de la justice à travers l'œil aiguisé de caricaturistes, et, à compter du 20 mai, se plonger dans les dates clés de l'histoire de l'École pour comprendre les enjeux politiques et démocratiques inhérents au statut de l'ENM ... D'autres contenus seront ajoutés au cours de l'année.

**L'ENM fête ses 60 ans.** Les 22, 23 et 24 décembre 1958 sont publiées, dans le prolongement immédiat de la création de la Ve République, ses premières ordonnances portant sur la réforme de la justice. Elles instituent un Centre national d'études judiciaires (CNEJ) qui ouvrira ses portes en 1959. Installé dans un premier temps à Paris, le CNEJ est finalement

délocalisé à Bordeaux en 1960. En 1970, l'École adopte la dénomination École nationale de la magistrature. Depuis 60 ans, c'est cette École qui forme l'ensemble des magistrats français, en formation initiale à Bordeaux (pour les élèves magistrats) et en formation continue à Paris (pour les magistrats en exercice).

**En quoi consiste le métier de magistrat ?** Vol, conduite en état d'ivresse, agression sexuelle : dans tous ces exemples d'infractions, c'est le magistrat qui rend la justice au nom de l'État. Garant du respect des lois, il statue avec impartialité. Quels que soient les faits et les personnes, le juge ne prononce son verdict qu'après avoir étudié le dossier et entendu accusés comme accusateurs exposer leurs arguments dans un débat contradictoire. Lui seul fixe les sanctions et les peines, ordonne les dommages et intérêts. Le métier comprend plusieurs spécialisations. Dans les affaires criminelles, par exemple, il est juge d'instruction. Il rassemble les pièces du dossier, réunit les preuves et interroge les témoins. Juge aux affaires familiales, il s'occupe des demandes de divorce, des conflits touchant l'autorité parentale, du droit de garde et

de visite des enfants, des demandes de révision de pension alimentaire, etc. Il a souvent un rôle de médiation et de conciliation. Le juge peut exercer dans un tribunal d'instance ou de grande instance, auprès d'une cour d'appel ou à la Cour de cassation. Les opportunités de changement (lieu, fonction) font l'intérêt de la profession.

**Métiers de la magistrature : exemples de formations et diplômes après le bac.** 4 ou 5 ans pour obtenir un M1, Master 1 ou un M2, Master 2 en droit, ou encore un diplôme d'IEP (institut d'études politiques), puis 31 mois à l'ENM (École nationale de la magistrature) à Bordeaux. Accès sur concours avec un bac + 4 au minimum ; préparation possible dans un IEJ (institut d'études judiciaires) pour un niveau d'étude final à bac + 7.

### EN SAVOIR PLUS

metiers.justice.gouv.fr  
 École nationale de la magistrature, 10, rue des Frères Bonie, 33000 Bordeaux  
 enm.justice.fr  
 Tél. : 05 56 00 10 10  
 Service communication : 05 56 00 10 87